



# Comité d'Activités Sociales et Culturelles de Grand Poitiers

## Assemblée Générale Extraordinaire Vendredi 20 mai 2016 Salon réception CS de la Ganterie-Poitiers Procès-Verbal

Conformément aux Statuts et à la délibération du Conseil d'Administration du, l'Assemblée Générale Extraordinaire dûment convoquée, s'est réunie sur la demande des 2/3 des membres du Conseil d'Administration, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

### ORDRE DU JOUR: modification des statuts, du règlement intérieur et choix du logo

En vertu des statuts en vigueur avec un quorum requis d'au minimum 30 personnes physiques présentes, l'assemblée peut donc se tenir valablement.

L'assemblée désigne Madame Andrée BLAISON comme Présidente de séance. Elle ouvre immédiatement la séance à 14 heures.

- 1) Modification des Statuts :** Le trésorier énonce les éléments essentiels et appelle l'assemblée à formuler ses observations sur les propositions de modifications proposées, article par article. (voir nouveau statut en annexe) Aucune observation n'étant formulée en ce sens, la Présidente propose au vote les modifications proposées : **Après vote avec 53 Pour, les nouveaux statuts sont adoptés**

Ils feront l'objet d'une transmission par la Présidente, au service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ainsi qu'aux collectivités territoriales et établissements affiliés. Ils seront d'application immédiate suite à ces transmissions.

- 2) Modification du Règlement Intérieur :** Le trésorier énonce les éléments essentiels des modifications proposées et appelle l'assemblée à formuler ses observations. Aucune observation n'étant formulée en ce sens, la Présidente propose au vote les modifications proposées :

**Après vote avec 53 Pour, le nouveau règlement intérieur est adopté**

- 3) Vote pour le choix du nouveau Logo :**

1<sup>er</sup> logo  
- 14 votes-



2<sup>ème</sup> logo  
- 25 votes-



3<sup>ème</sup> logo  
- 26 votes -



**3<sup>ème</sup> Logo validé par l'Assemblée Générale**

La séance est levée à 15H00

Les rapporteurs de séance,  
Trésorier

La Présidente de séance,  
Présidente du COMAS



# Comité d'Activités Sociales et Culturelles de Grand Poitiers

La Présidente

## Assemblée Générale Ordinaire Vendredi 20 mai 2016 Salon réception CS de la Ganterie-Poitiers Procès-Verbal

L'assemblée générale dûment convoquée, s'est réunie pour débattre de l'ordre du jour suivant, conformément à la délibération du conseil d'administration du 2016.

### ORDRE DU JOUR

- ✚ Assemblée Générale Extraordinaire – Modification des Statuts, du Règlement Intérieur, et choix du logo
- ✚ Rapport moral par la Présidente Andrée BLAISON
- ✚ Rapport d'activité et de gestion par le Trésorier
- ✚ Bilan comptable exercice 2015 par Nathalie GORRY, expert- comptable
- ✚ Rapport du commissaire aux comptes, Laurent MORILLON,
- ✚ Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- ✚ Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant
- ✚ Vote des résolutions
  - ° Approbation des rapports et des comptes
  - ° Affectation du résultat d'exercice 2015
  - ° Approbations des conventions réglementées
- ✚ Exposé de l'organisation générale
- ✚ Allocution de clôture
- ✚ Pot de l'amitié

En vertu des statuts en vigueur avec un quorum requis d'au minimum 30 personnes physiques présentes, l'assemblée peut donc se tenir valablement.

L'assemblée désigne Madame Andrée BLAISON comme Présidente de séance.

Elle ouvre immédiatement la séance à 15 heures.

### COMPTE RENDU - RAPPORT MORAL 2015 Par la Présidente Andrée BLAISON

#### Intervention de la Présidente

Le COMAS est une association loi 1901 à laquelle l'employeur a cédé son obligation d'organiser l'action sociale dans sa collectivité.

Le COMAS est géré par un conseil d'administration composé de 21 membres.

Le 24 novembre 2015, et suite aux élections, un nouveau conseil d'administration a été élu par les adhérents.

Lors de la réunion du premier Conseil d'administration, le commissaire aux comptes, après avoir consulté les statuts, a validé le fait que le syndicat CFDT, n'ayant aucune représentation aux instances paritaires de Grand Poitiers ne pouvait plus siéger dans cette association

Depuis l'installation de ce conseil d'administration et bien qu'il soit toujours mandaté et convoqué, le Syndicat FO ne participe plus à ces réunions.

Le nouveau conseil d'administration a constaté des dysfonctionnements importants concernant l'attribution des budgets de certaines activités sociales dégradants gravement les fonds propres de l'association. Ces dysfonctionnements ont été signalés plusieurs fois par le commissaire aux comptes depuis janvier 2015, ces alertes ont probablement été entendues mais n'ont jamais été suivies d'effet.

En effet, l'équivalent d'une année de subvention a été utilisé pour palier au déficit engendré par les décisions prises par l'équipe précédente (chèques vacances gratuits). Cela n'a pas empêché les activités d'être interrompues en avril 2015, créant un grand nombre d'inégalités entre agents.

Par ailleurs, le nouveau Conseil d'administration affirme que la subvention versée par les collectivités est également totalement insuffisante pour un potentiel de 3042 agents (l'équipe précédente élaborait son budget sur 1200 agents).

La nouvelle équipe a rapidement élaboré un budget prévisionnel pour l'exercice 2016 nécessitant une subvention de l'ordre de 300 000 €, correspondant aux besoins minimums des 3042 agents de la collectivité.

Dans un premier temps, ce budget a été jugé raisonnable par le principal financeur de l'association. Mais celui-ci a décidé de n'octroyer qu'une hausse de 1% (1 639€) soit une subvention totale de 165. 597 €.

Le Conseil d'administration a donc dû supprimer une partie de ces activités sociales pour atteindre les objectifs de 2016, et avec l'accord des agents, a donc pris la décision de ne pas reconduire l'arbre de Noël et les chèques CADHOC pour 2016.

Cette décision a fortement déplu aux élus Ville-CCAS et Grand Poitiers qui ont décidé le 7 mars de supprimer la subvention, la mise à disposition des 3 agents et de reprendre les locaux pour 2016. Cette décision a été prise et diffusée dans la presse sans en avertir au préalable les membres du Conseil d'administration, pourtant convoqués le 10 mars.

Suite à toutes ces péripéties, le Conseil d'administration décidé de continuer malgré tout de tenir ses promesses faites lors de la campagne électorale de novembre 2015 : la création d'un CASC, afin de satisfaire au mieux les besoins essentiels des agents en matière d'activités sociales, culturelles et sportives.

C'est avec cet objectif là que le Conseil d'administration vous a demandé d'adopter, auparavant, les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur du CASC qui permettra à l'équipe du CA de prospecter plus largement afin de vous offrir un plus large éventail d'activités sociales à moindre coût.

Merci de votre présence à tous

## RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION 2015

### Par la secrétaire Valérie MARTIN

Remerciement à Madame Nathalie GORRY (cabinet d'expert-comptable) et à M. Laurent MORILLON (commissaire aux comptes), qui par leur expertise nous ont aidés à mener à bien notre mission.

#### POINT SUR LA VIE DE L'ASSOCIATION :

Pour l'exercice 2015, le Comas compte **1165** adhérents à l'association du personnel, soit 321 adhésions en moins qu'en 2014 (1486).

Chiffre cohérent puisque les adhésions se sont arrêtés fin juin sauf si l'agent s'engageait à ne pas demander de prestations.

#### TENUE DES DIFFERENTES REUNIONS ET COMMISSIONS :

Les réunions et les commissions ont été tenues régulièrement et dans le respect des conditions de quorum.

Se sont donc tenus :

- ✚ 8 Bureaux
- ✚ 9 Conseils d'Administrations
- ✚ 1 commission des Prêts
- ✚ 2 commissions Arbre de Noël
- ✚ 2 commissions Réactualisation des Prestations
- ✚ 1 commission des Statuts
- ✚ 2 commissions de Secours
- ✚ 1 Assemblée Générale (convoquée deux fois, la première ayant été annulée par défaut de quorum)

#### VIE DE L'ASSOCIATION :

Nous avons assisté à quelques changements dans la composition du Bureau et du Conseil d'Administration :

- Démission Gille CHAUVET (FO) le 26/02/2015 remplacé par Louise MEVAH (mandatée mars 2015)
- Démission Catherine SEILLER (FO) le 09/03/2015 remplacée par Willy VINGERDER (mandaté mars 2015)
- Démission Damien HUET (CGT) le 11/03/2015 remplacé par Philippe MINAULT (mandaté mars 2015)
- Afin que les 3 secrétaires puissent avoir le temps de déjeuner, une pause méridienne d'1 heure a été validée par le Conseil d'administration du 21 novembre 2014 et mise en place au 1er janvier 2015 (soit de 11h45 à 12h45).

#### CONCERNANT LES PRESTATIONS 2015 :

2015 aura été une année compliquée, autant pour les adhérents que pour les 3 personnes mises à disposition à l'association.

Dans un premier communiqué, le Conseil d'Administration en place, informe que, compte tenu du grand succès rencontré en 2014 par la gratuité des chèques « vacances familiales loisirs » (227 enfants bénéficiaires supplémentaires), ses membres ont décidé, lors de sa réunion du **vendredi 20 février 2015**, de maintenir l'octroi des aides proposées selon la liste ci-dessous.

- Chèques Vacances ANCV (avec et sans participation) - Chèques CADHOC rentrée scolaire
- Chèques Emploi Service (CESU) - Dons décès - Secours Communes Adhérentes

- Aides au BAFA - Chèques CADHOC Noël (montants modifiés)
- Carte TAM TAM - Chèques Lire Disque Culture
- Séjours organisés par un établissement scolaire
- Coupons Sport (jusqu'à épuisement des stocks)

Dans son deuxième communiqué, et par manque de moyens financiers, le Conseil d'Administration du **lundi 20 avril 2015**, informe qu'il a voté l'arrêt définitif de la prestation Chèques Vacances Famille Loisirs (prestation créée en 2014 sous l'appellation « Chèques Vacances Pour Tous ») à compter de ce jour et ce jusqu'à la fin de l'année 2015 ».

Sont uniquement maintenus :

- Chèques CADHOC rentrée scolaire - Chèques Emploi Service (CESU)
- Dons décès - Secours Communes Adhérentes
- Aides au BAFA - Chèques CADHOC Noël (montants modifiés)
- Carte TAM TAM - Chèques Lire - Disque Culture
- Séjours organisés par un établissement scolaire
- Coupons Sport - Tickets CGR
- Chèques Vacances ANCV (avec participation de l'agent)

Cette décision a mis en difficulté plusieurs de nos collègues qui avaient déjà réservé une location pour l'été, pensant la régler au moyen de ces chèques.

Par ailleurs, l'arrêt brutal de cette prestation a généré des conflits entre collègues.

Difficile aussi pour nos 3 collègues secrétaires qui étaient en première ligne face au désarroi des adhérents qui se sont trouvés sans prestations.

- **CARTE TAM TAM** : 616 en 2015, (733 en 2014 et 645 en 2013). Baisse dû à l'arrêt des adhésions au 30 juin 2015. Le prix de vente public de cette carte est d'environ 26€ (prix COMAS en 2015 : 3€)
- **CARTE CGR** : 527 tickets ont été vendus
- **CHEQUES CADHOC NAISSANCE** : le Conseil d'Administration avait budgétisé pour 22 naissances alors que la moyenne est de 90 naissances (cette prestation a été gelée au 1er février 2015).
- **CHEQUES LIRE-DISQUES-CULTURE** : 118 adhérents pour un montant de 3.021,75 €
- **COUPONS SPORTS** : 169 agents en ont profité pour un montant de 3.193 €
- **CHEQUES CADHOC Rentrée Scolaires** : 12.300 € de chèques ont été délivrés (208 bénéficiaires)
- **FAMILLE LOISIRS** : 609 agents en ont bénéficié jusqu'au 20 avril pour un montant de 137.850 €
- **CHEQUES VACANCES AVEC PARTICIPATION** : 348 adhérents avec enfant de moins de 18 ans et 127 adhérents sans enfant ou plus de 18 ans
- **BAFA** : 12 demandes
- **SEJOURS SCOLAIRES** : 101 bénéficiaires pour un montant de 14 179,26 €
- **CESU** : 16 agents en ont bénéficié pour un montant de 561 €, (gelé au 30 juin)
- **COMMISSION DE SECOURS COMMUNES ADHERENTES** : 4 dossiers (Mignaloux-Beauvoir, Buxerolles et CCAS de Migné-Auxances) ont été examinés par la commission. 3 dossiers ont été accordés et 1 refusé.

- **COMMISSION DES PRETS** : 1 seule commission s'est réunie en janvier, 3 dossiers ont été examinés et accordés (prestation gelée au 1er février)
- **ARBRE DE NOEL** : il s'est déroulé le dimanche 20 décembre au Parc des Expositions de Poitiers. Lors du conseil d'administration du 1er décembre, un seul spectacle était prévu, mais aucune activité ou atelier pour les enfants. Les membres du nouveau conseil d'administration ont travaillé durement afin de proposer un Arbre de Noël digne de ce nom : 5 structures gonflables, un atelier sculpture de ballons gonflables, un Babar bar, un deuxième spectacle, et un vrai Père Noël.

## LES TENDANCES OBSERVEES AU COURS DE L'EXERCICE 2015

### 1) Les Recettes :

- Versement des subventions de POITIERS et GRAND POITIERS
- Versement des subventions des communes adhérentes
- Recettes diverses (distributeurs de boissons, commission sur panneaux publicitaires)
- Remboursement des prêts des agents.
- Produits divers composés des ventes et des remboursements en diminution en 2015. Ce résultat est principalement le fait d'une diminution des remboursements des prêts

### 2) Les Dépenses :

- Dépenses composées de toutes les prestations offertes avec ou sans participation de l'agent, Rappel que par manque de moyens financiers, le Conseil d'Administration en place a décidé au 20 avril 2015 de ne plus délivrer les Chèques Vacances Famille Loisirs.

### ➤ Les Frais de Gestion et de Fonctionnement

Ils restent globalement les mêmes

En conclusion, et juste avant l'intervention de Monsieur Laurent MORILLON, Commissaire aux Comptes, notre association enregistre pour 2015 un déficit de **46.467 Euros** (195.483 euros en 2014) pour les raisons exposées précédemment.

Ainsi se clôture le rapport d'activité et de Gestion de l'année 2015.

## BILAN COMPTABLE EXERCICE 2015 Par le cabinet d'expert-comptable Nathalie GORRY

### PRESENTATION COMPTES EXERCICE 2015

Le Cabinet Comptable GORRY, expert-comptable missionné, a remis les comptes de l'exercice 2015. Les états financiers des comptes annuels sont annexés au présent compte-rendu ainsi que le rapport général de présentation (annexe 2 et 3)

## RAPPORT COMPTES ANNUELS - EXERCICE 2015 Par Laurent MORILLON commissaire aux comptes

### RAPPORT GENERAL COMPTES ANNUELS

Monsieur le Commissaire aux comptes présente son rapport sur les comptes annuels, et précise que ceux-ci n'appellent pas d'observation particulière.

### RAPPORT SPECIAL CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il précise qu'il ne lui a pas été communiqué de conventions règlementées et que la règlementation ne lui impose pas d'en rechercher l'existence.

## VOTE DES RESOLUTIONS

### Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

Est proposé la nomination de madame GANDOIN-MORILLON commissaire aux comptes suppléante.  
Mise aux voix, la résolution est approuvée à la majorité des suffrages exprimés

### Approbation des rapports et des comptes

L'assemblée générale après avoir entendu son Président :

Mise aux voix, la résolution est approuvée à la majorité des suffrages exprimés : **95 électeurs**

### Affectation du résultat d'exercice 2015

L'assemblée générale après avoir entendu son Vice –président,

Mise aux voix, la résolution est approuvée à la majorité des suffrages exprimés : **95 électeurs**

### Approbation des conventions réglementées

Monsieur MORILLON explique, qu'en sa qualité de commissaire aux comptes de l'association, il doit présenter un rapport sur les conventions réglementées dont il a été avisé.

Il n'entre pas dans sa mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Monsieur MORILLON informe l'assemblée générale qu'il ne lui a été donné aucun avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

### L'assemblée générale, après avoir entendu

Le rapport du Commissaire aux Comptes, prend acte de sa déclaration concernant l'absence de transmission de convention réglementée, donc pas de vote en l'absence de convention réglementée.

### L'assemblée générale après avoir entendu:

- ✚ La présentation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 présentée par la présidente
- ✚ La lecture du rapport du Commissaire aux comptes, Laurent MORILLON, sur ces comptes

Mise aux voix, approuve cette résolution sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, à la majorité des suffrages exprimés

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures.

#### Les rapporteurs de séance,

Trésorier

Vice-président

#### La Présidente de séance,

Présidente du COMAS,



Sylvain DAVID



Henry BABUCHON



Andrée BLAISON